

2 Expositions Canines Nationales

4 ET 5 JUILLET 2026

organisées par l'Association Canine Territoriale Saint Hubert de l'Ouest



Halle de Béré

En partenariat avec



PROCHAINES EXPOSITIONS ACTSHO



EXPOSITIONS 2026

CACS NANTES: 12 décembre
CACIB NANTES : 13 décembre

EXPOSITIONS 2027

CACS CHATEAUBRIANT 3 juillet
CACS CHATEAUBRIANT 4 juillet
CACS NANTES : 11 décembre
CACIB NANTES : 10 décembre

Contacts Expositions

Responsable de nos Expositions :

Matthieu DELAHAYE mdelahaye@actsho.com 06 68 09 28 23

Nantes : Sylvie DESSERNE, 7 rue du Patis du Bois, La Richardière
85150 LANDERONDE 02 51 34 28 87 sdesserne@actsho.com

Châteaubriant : Ginette BOURASSEAU, 14 Grandville 44810 HERIC
06 76 78 97 22 ou 02 40 79 19 82 gbourasseau@actsho.com

Siège Social : 14, Grandville 44810 HERIC 06 76 78 97 22

Association Canine Territoriale SAINT-HUBERT DE L'OUEST



14, Grandville - 44810 HERIC

Tél. 02 40 79 19 82

canine@actsho.com

www.actsho.com

affiliée à la Société Centrale Canine

(Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture, décret du 22 mai 1969)

pour l'amélioration des races de chiens en France

(Reconnue d'utilité publique, par décret du 28 avril 1914)

2 EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

avec attribution du CACS de la S.C.C.

CHATEAUBRIANT

Site de la Halle de Béré

Samedi 4 et dimanche 5 Juillet 2026

Sous la haute autorité de
Monsieur le Ministre de l'Agriculture
et Monsieur Alexandre BALZER,
Président de la Société Centrale Canine
Sous la Présidence d'honneur de
Monsieur Alain HUNAULT,
Maire de CHATEAUBRIANT

Avec l'aide de la municipalité de Châteaubriant

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.



Association Canine Territoriale Saint Hubert de l'Ouest

Conseil d'Administration

Présidente

Ginette BOURASSEAU

Vice-président(e)

Matthieu DELAHAYE - Sylvie DESSERNE

Secrétaire Générale

Josiane TREHIN-ZAVADESCO

Secrétaire Adjointe

Stéphanie SERRE

Trésorier

Patrice PICHON

Trésorière Adjointe

Stéphanie SERRE

Membres

Marie-Annik BOURCIER

Isabelle PAILLARD

Franck DRIEU

Sandra PITON

Aglaë LE TREVEDIC

Bruno ROUILLON

Brigitte MARION

Gérard SUREAU

Responsable des Expositions

Matthieu DELAHAYE

Entourés de toute l'équipe de bénévoles sans laquelle il serait impossible d'organiser toute exposition. Nous ne les remercierons jamais assez

**Vous souhaitez vous informer sur toutes nos activités
en Saint Hubert de l'Ouest, n'hésitez pas à visiter notre site
www.actsho.com**



Besoin d'éduquer votre chien, de l'apporter,
de le préparer à la compétition... N'hésitez pas à contacter nos CLUBS d'UTILISATION en 44

(Agility, Campagne, Hoopers, Mondioring, Obéissance, Obéyrthmée, Pistage, Poursuite à vue sur leurre, Recherche Utilitaire, Ring, RCI, Sauvetage Mer) + (Education, école du chiot, Chiens Visiteurs, Cani marche, clicker training...)

NOM du CLUB	Président(e)	Adresse du Club	Adresse mail
ACTSHO / CUT	Sandra PITON		Canine-utilisation@actsho.com
ACTSHO / CNEAC	Aurore BISIAU		loireatlantique.ctt@gmail.com
ACTIVITES CANINES DIVATTE COMPAGNIE	Hélène THAIS-THUC	Les Bimboires, Barbechat - LA DIVATTE / LOIRE	helene.thai-thuc@wanadoo.fr
AMICALE CANINE ANNE DE BRETAGNE	Stéphanie BAUJON	Le Brossais GRANDCHAMP des FONTAINES	amicalecanineannedebretagne@gmail.com
AMICALE DES CHIENS DE CHATEAUBRIANT	Blandine HAMELIN	Zone industrielle du Val Fleury, CHATEAUBRIANT	hamelin.blandine@orange.fr
ATLANTIQUE TERRE NEUVE ET LEURS AMIS	Elsa LE BERRE- GRUNENWALD	Plage du Toul Ru MESQUER	pres.atnla@gmail.com
BERGER ALLEMAND CLUB OUEST	Xavier GUERARD	Terrain à Chaumes en Retz	0789598539
BOUGUENAISSPORT CANIN	Patrice HIZEMBERT	116, rue des Drouards 44340 BOUGUENAISS	Presidentbsc44@gmail.com
CANI-CLUB CONCELLOIS	Pascal TESSIER	Impasse le Mortier ST JULIEN DE CONCELLES	tessierpascal@neuf.fr
CANI-CLUB DE LA COTE DE JADE	Bernard BOUE	Complexe sportif de la Viauderie ST MICHEL CHEF CHEF	boue.bernard@bbox.fr
CLUB CANIN BASSE GOULAINE	Yann DUPE	D 215 44115 BASSE-GOULAINE	president@ccb44.com
CLUB CANIN BREVINOIS	Mireille JEGOU	Complexe sportif de la Guerche ST BREVIN LES PINS	mireillejegou@neuf.fr
CLUB CANIN MACHECOULAIS	Brigitte BERTHET	MACHECOUL-ST MEME	Brigitte.berthet@gmail.com
CLUB CANIN MULTIRACES	Patrice LEBLET	58 rue de la Brière LA CHAPELLE DES MARAIS	www.clubcanin-cctm.fr
CLUB NANTAIS EDUCATION CANINE	DUBREIL Patrick	La Retière ST MARS DU DESERT	bureauccnec@gmail.com
COURSING CLUB DE LA COTE D'AMOUR	Christian MAGRE	Swin Golf - les Grées ROUGE	belouveva@orange.fr
CYNO-RING CLUB COUFFE	Pierrick MOY	La Vieillarderie COUFFE	pierrick.moy@orange.fr
EDUCATION CANINE ET SPORTIVE LES SORINIERES	Marie-Annik BOURCIER	Chemin des Landes LES SORINIERES	eloise6@wanadoo.fr
EDUCATION SPORT CANIN CORDEMAIS	Babette HOARAU	Près hippodrome (Aquamaris) CORDEMAIS	bhaorau2122@gmail.com
ENTENTE CANINE VERTOU	Maryvonne MAHLER	Rue de la Chevrue VERTOU	mahler@wanadoo.fr
SAINT MARS CHIENS	Doriane GUILMAND	Impasse des Clubs BONNOEUVRE	saintmarschiens@gmail.com
SPORT CANIN SAINT NAZAIRE	Jacques BREARD	Route de Reton, le Bois Joualland ST NAZAIRE	Jack_b@hotmail.fr
BOUGE TON CHIEN EN RETZ	Léna FERNANDEZ (Club en stage)	L'Herpinrière - STE PAZANNE	Btrc44@gmail.com

RING d'HONNEUR

Samedi 4 Juillet		Dimanche 5 Juillet	
Jeunes présentateurs	Christian KARCHER	Jeunes présentateurs	Boris CAVILLAC
Meilleur Baby	Judith GOGIBUS	Meilleur Baby	Christian JOUANCHICOT
Meilleur Puppy	Boris CAVILLAC	Meilleur Puppy	Didier BASSET
Meilleur Vétéran	Kathy TAIPALE	Meilleur Vétéran	Christine BLUSSEAU BOURCIER
Meilleure Paire	Sylvie DESSERNE	Meilleure Paire	Judith GOGIBUS
Meilleur Couple	Jean-Claude KLEIN	Meilleur Couple	Norbert GAINCHE
Meilleur Lot d'Affixe	Didier BASSET	Meilleur Lot d'Affixe	Alessandro ZEPPI
Meilleur Reproducteur	René FAVRE	Meilleur Reproducteur	Hervé POMMEY
Meilleur du Groupe 1	Christian KARCHER	Meilleur du Groupe 10	Christian JOUANCHICOT
Meilleur du Groupe 2	Jose Miguel DOVAL SANCHEZ	Meilleur du Groupe 9	Marco MARABOTTO
Meilleur du Groupe 3	Veli-Pekka KUMPUMAKI	Meilleur du Groupe 8	Jose Miguel DOVAL SANCHEZ
Meilleur du Groupe 4	Marco MARABOTTO	Meilleur du Groupe 7	René FAVRE
Meilleur du Groupe 5	Judith GOGIBUS	Meilleur du Groupe 6	Pierre-Yves MARQUIS
Meilleur du Groupe 6	René FAVRE	Meilleur Champion	Jean-Claude KLEIN
Meilleur Champion	Christian JOUANCHICOT	Meilleure Meute	Pierre-Yves MARQUIS
Meilleure Meute	René FAVRE	Meilleur du Groupe 5	Alessandro ZEPPI
Meilleur du Groupe 7	Kathy TAIPALE	Meilleur du Groupe 4	Kathy TAIPALE
Meilleur du Groupe 8	Alessandro ZEPPI	Meilleur du Groupe 3	Jean-Louis ESCOFFIER
Meilleur du Groupe 9	Jean-Claude KLEIN	Meilleur du Groupe 2	Didier BASSET
Meilleur du Groupe 10	Marco MARABOTTO	Meilleur du Groupe 1	Boris CAVILLAC
Meilleur Jeune	Jose Miguel DOVAL SANCHEZ	Meilleur Jeune	Christian KARCHER
Meilleur de l'Exposition - BIS	Jean-Louis ESCOFFIER	Meilleur de l'Exposition - BIS	Veli-Pekka KUMPUMAKI

ASSESEURS

Juges Samedi	Races	Assesseur	Juges Dimanche	Races
JL ESCOFFIER	Russell Terriers et Fox Terriers	Catherine MEZQUIDA		
		Florence FAUREZ	D BASSET	Dogues Allemands
Judith GOGIBUS	Basenji	Janetta VAN IPEREN-HOEVEN	JL ESCOFFIER	Basenji
		Olivier BAZOT-BOURROUX	C JOUANCHICOT	Rottweiler
Didier BASSET	Dogue de Bordeaux	Katarina ROUND	A ZEPPI	Dogues de Bordeaux
C KARCHER	Epagneuls Nains Continentaux	Katarina ROUND	A ZEPPI	Epagneuls Nains Continentaux
C JOUANCHICOT	Greyhound	Katarina ROUND	M MARABOTTO	Greyhound
V KUMPUMAKI	Spitz Japonais et autres asiatiques	Floriane NOIRET	J GOGIBUS	Spitz Japonais et autres asiatiques
B CAVILLAC	Bergers Néerlandais	Jean-Luc DELENTE	C KARCHER	Bergers Néerlandais
D BASSET	Boxer, Léonberg	Matthieu DELAHAYE	A ZEPPI	Léonberg

JUGEMENT PARALLÈLE

ELEVE

Caroline CHAUEAU

RACES

Alaskan Malamute

JUGE

Judith GOGIBUS



Association Canine Territoriale Saint Hubert de l'Ouest

REMERCIEMENTS

A la **Municipalité de Châteaubriant** et ses **services techniques**,

A notre Sponsor officiel **ROYAL CANIN**,

A tous les **Bénévoles** qui se sont mobilisés et associés aux organisateurs de la Saint Hubert de l'Ouest pour que ces deux expositions nationales se déroulent dans les meilleures conditions possibles,

A **CEDIA**, dont l'attention et la réactivité sont une aide précieuse pour mener à bien notre travail d'organisation,

Enfin, à vous **EXPOSANTS**, que nous avons toujours plaisir à accueillir pendant cette période estivale, dans ce cadre champêtre.

C'est l'été, il fait chaud... soyez vigilants, assurez-vous du **bien-être de votre chien**

Bonne journée à tous.

RÉCOMPENSES

Remises des prix de 14h à 16h près du secrétariat :

• **Ne pourront être réclamées ultérieurement**

- Flots à tous les CACS, RCACS, CAC-Jeune et CAC-Veteran
- Flots aux 1^{er} EXC Champion
- Flots à tous les Très Prometteurs
- Flots aux Meilleurs de Sexe Opposé

.....

Récompenses attribuées au ring d'honneur :

- Flots aux Meilleurs de Race (Jeune, Adulte, Vétéran et Espoir)
- Cocardes ou coupes aux Meilleurs de chaque compétition du Ring d'honneur.

Inscription pour les classes Paire / Couple / Lots d'affixe et reproducteur au secrétariat
de 11h00 à 14h00 **Tarif ► 10 euros**

PROGRAMME DU SAMEDI

A partir de 8h00 Entrée des chiens, contrôle vétérinaire

A partir de 12h00 Jugement individuel de toutes les races

Ring d'Honneur de l'après-midi

16 h 00 Concours du Jeune Présentateur

Désignation des Meilleurs :

Baby, Puppy, Vétéran, Meute, Paire, Couple

Lot d'Affixe, Lot de Reproducteur et Jeune

Meilleur adulte de chaque groupe

Meilleur Jeune de Châteaubriant Samedi 2026

Meilleur Chien de Châteaubriant Samedi 2026



PROGRAMME DU DIMANCHE

A partir de 8h00 Entrée des chiens, contrôle vétérinaire

A partir de 9h00 Jugement individuel de toutes les races

Ring d'Honneur de l'après-midi

14 h 00 Concours du Jeune Présentateur

Désignation des Meilleurs :

Baby, Puppy, Vétéran, Meute, Paire, Couple

Lot d'Affixe, Lot de Reproducteur et Jeune

Meilleur adulte de chaque groupe

Meilleur Jeune de Châteaubriant Dimanche 2026

Meilleur Chien de Châteaubriant Dimanche 2026



EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 12h00 précises le samedi et 9h00 le dimanche.

SORTIE DES CHIENS – Les chiens non classés pourront sortir dès 15 h sur présentation de leur feuillet de jugement. Les autres ne pourront pas quitter l'exposition avant 17h. Une restauration est prévue à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation

CLASSES D'ENGAGEMENT

les dates prises en compte pour l'accession dans une classe sont la date anniversaire et le jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec

les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et au CAC-I mais non au C.A.C.S.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois (à jour des vaccinations obligatoires).

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois (à jour des vaccinations obligatoires).

Pour ces deux classes, le juge formule une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant - Insuffisant. Elles donnent lieu à un classement sous réserve de l'obtention du qualificatif Très prometteur et peuvent faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » ou « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour...

VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S. Le 1^{er} excellent peut obtenir le CACS-V.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Réserve aux Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises au travail dans l'utilisation chasse. Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire ou équipe.

LOT D'AFFICHE – (à engager sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (à engager sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – (à engager sur place). Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – (à engager sur place). Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine Saint Hubert de l'Ouest, par chèque bancaire ou postal. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 12 juin 2026, date de réception (majoration des tarifs après le 31 mai).

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les Juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

CONFIRMATIONS

Seuls les Juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf :**

1 ^{er} Gr. - Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
2 ^e Gr. - Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Presa Canario, Dogue Marjorquin, Fila de Saint Miguel, Tosa, Cao de Gado Transmontano, Broholmer	15 mois
3 ^e Gr. - Staffordshire américain	15 mois
4 ^e Gr. - Teckels	15 mois
5 ^e Gr. - Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Akita Américain, Esquimau du Groenland	15 mois
6 ^e Gr. - Rhodesian Ridgeback, Dalmatien	15 mois
8 ^e Gr. - Retrievers	15 mois
9 ^e Gr. - Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
10 ^e Gr. - Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois
Race non reconnue FCI - Alano Espagnol	15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par l'ACTSHO avec extension possible aux manifestations organisées par la SCC et ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

LES QUALIFICATIFS

S'il est certes très agréable pour un exposant de voir son chien en tête et paré du carton CACS., c'est souvent une déception pour le propriétaire du chien classé second, et pourtant, c'est sur un infime détail, sur une impression que le juge qui est obligé, lui, de classer un premier et un deuxième, a fondé son jugement.

EN CHIENS DE RACE, SEUL LE QUALIFICATIF COMPTE. Que le chien soit second ou huitième, s'il est classé Excellent, c'est qu'il est bien proche du premier et sa valeur est certes plus grande que celle du BON classé troisième.

Messieurs les juges ont été invités par la Société centrale canine à observer certaines directives. Elles ont surtout pour but de donner à chaque qualificatif sa réelle valeur et surtout de revaloriser le qualificatif TRÈS BON souvent considéré par l'amateur comme « inférieur », alors qu'en réalité ce qualificatif s'adresse à un TRÈS BON CHIEN.

Il est rappelé d'abord que le juge porte son jugement sur le chien au moment précis où il est dans le ring, sans tenir compte des succès passés, et encore moins en anticipant sur l'avenir.

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRÈS BON (les chiens qualifiés BON ne pourront prétendre à un classement).

Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé « Excellent » en classe Intermédiaire, Ouverte ou en classe Travail à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- b) a déjà le titre de Champion National de Standard.

Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

CACS-J et CACS-V : Les seuls chiens entrant en ligne de compte pour l'octroi du CACS-J et CACS-V de la SCC sont ceux qui ont obtenu au minimum « 1^{er} EXCELLENT » respectivement en classe Jeune et en classe Vétéran. L'octroi du CACS-J et du CACS-V de la SCC n'est pas automatiquement et obligatoirement lié à l'obtention du « 1^{er} EXCELLENT ». Aucune Réserve CACS-J V de la SCC ne peut être octroyée.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif « Excellent » dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif « Excellent », et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif « Excellent ».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des « Meilleurs de Groupes » de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CE QUE DOIT SAVOIR TOUT PARTICIPANT A L'EXPOSITION

La bonne application du règlement conditionne le bon déroulement de l'exposition.

Ne demandez pas de dérogation à ce règlement.

DEVOIR DES EXPOSANTS

- Se présenter dans le ring dès l'appel de leurs chiens afin d'éviter de faire attendre le juge et les autres concurrents.
- Pendant le jugement : ne donner aucune indication sur l'origine du chien et les récompenses déjà obtenues : il n'a pas à les prendre en compte. Suivre scrupuleusement les instructions du juge.
- Après les jugements : éviter toute contestation. Il serait anti-sportif et contraire au règlement de se livrer publiquement à des critiques ou à des récriminations (de tels actes peuvent entraîner pour leurs auteurs l'interdiction de participer ultérieurement à toute autre exposition canine).
- Remettre le chien dans sa cage dès sa sortie du ring et le laisser afin que les visiteurs puissent l'admirer.

LE PUBLIC

Nous remercions les exposants de la patience dont ils font preuve en s'astreignant à passer la journée à côté de leurs chiens et en laissant ces derniers dans leurs cages jusqu'à la fin de l'exposition, afin que le public puisse les admirer tout à loisir.

Nous les remercions de rester calmes devant les appréciations maladroites ou inexactes que peuvent formuler certains visiteurs n'ayant pas de compétence en cynophilie. Les expositions canines ont précisément, parmi leurs buts, celui de commencer leur initiation dans ce domaine.

Les commentaires patients de Mesdames et Messieurs les exposants et leur bonne volonté à répondre à toutes les questions posées par les visiteurs jouent un rôle prépondérant dans l'éducation cynophile de ces derniers.

Les organisateurs de l'exposition tiennent donc à remercier Mesdames et Messieurs les exposants de les aider ainsi à développer dans le public le goût des chiens de race pure.

Règlement complet des expositions sur le site SCC :

<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>



**L'Association Canine Territoriale
SAINT HUBERT DE L'OUEST**

est une association Loi 1901 où tous les amis du chien
sont les bienvenus

**L'Association Canine Territoriale
SAINT HUBERT DE L'OUEST**

a pour but de promouvoir les chiens de race pure, elle
représente la SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE en Loire
Atlantique

**L'Association Canine Territoriale
SAINT HUBERT DE L'OUEST**

vous renseigne sur tout ce qui concerne les chiens
de race inscrits au Livre des origines Français et la
cynophilie officielle.

**L'Association Canine Territoriale
SAINT HUBERT DE L'OUEST**

organise ou patronne les manifestations canines
officielles:

- Expositions Nationales ou Internationales
- Séances de confirmation
- Concours et épreuves de travail

***Bulletin d'adhésion à l'Association Canine Territoriale
Saint Hubert de l'Ouest ci-après***



BULLETIN D'ADHESION 2026

Association Canine Territoriale Saint-Hubert de l'Ouest

A envoyer au trésorier de l'association
M Patrice PICHON 15 Rue de Bellevue – 44850 MOUZEIL
(Règlement à l'ordre exclusivement de l'ACTSHO)

Nom (en maj) M Mme Mlle :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. :
E-Mail :

Demande mon adhésion à titre de

Membre actif 13€
Membre bienfaiteur 26€

+ membre associé d'une même famille 2€
Préciser le prénom et la parenté

Adhérents au club d'utilisation ACTSHO

Nom du Club :

A Le
Signature

L'adhésion à l'Association Canine Territoriale Saint-Hubert de l'Ouest vous offre l'entrée gratuite aux manifestations qu'elle organise et une remise de 10% sur vos engagements dans le cadre des expositions organisées par l'A.C. T. St Hubert de l'Ouest

Vous recherchez un club de race, les coordonnées d'une association canine régionale, un club d'éducation et d'utilisation...

Vous recherchez des règlements, les calendriers des manifestations, divers imprimés ou formulaires nécessaires aux éleveurs ou exposants...

Rendez-vous sur le site internet de la SCC et laissez-vous guider au fil des rubriques.

www.centrale-canine.fr

Actualités

Calendrier 2018
Retrouvez toutes les dates des manifestations canines / nationales et internationales ainsi que les dates de confirmation pour l'année 2018.
par Société Centrale Canine 03 mai 2017

RAGE : Le Ministère lance une Campagne
Le Ministère lance une nouvelle Campagne d'information sur la rage.
par Société Centrale Canine 01 septembre 2017

Nationale d'élevage du Club de L'Épagneul Français
La Nationale d'élevage du Club de L'Épagneul Français se déroulera cette année à Paris (75).
par Société Centrale Canine 01 juillet 2017

MON CHIEN EST LOF ?



Je le confirme !

Inscription sur www.cedia.fr



POURQUOI ?

- Être reconnu de pure race
- Obtenir un Pedigree définitif
- Accéder à la reproduction

COMMENT ?

- Par un expert confirmateur
- Examen simple et rapide
- Présentation du certificat de naissance

SEANCES DE CONFIRMATION 2026

Mercredi 18 Février	- Les Sorinières	Vendredi 3 Juillet	- Châteaubriant + CSAU
Mercredi 18 Mars	- Basse Goulaine + CSAU	Mercredi 23 Septembre	- Joué sur Erdre
Mercredi 22 Avril	- St Brévin	Mercredi 28 Octobre	- Les Sorinières + CSAU
Mercredi 20 Mai	- Bouguenais + CSAU	Mercredi 18 Novembre	- Bouguenais
Mercredi 10 Juin	- Les Sorinières	Samedi 12 Décembre	- Nantes

Contacts :

02 40 07 75 51 / 06 86 59 99 24 / 06 89 90 73 21

jzavadesco@actsho.com

SA SANTÉ LE REND MAGNIFIQUE

**Chaque race est unique,
ses besoins aussi.**

ROYAL CANIN® a spécialement développé la gamme BREED HEALTH NUTRITION pour que vous puissiez lui donner la nutrition sur mesure qui répond aux besoins spécifiques de sa race.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur **www.royalcanin.com** ou prenez contact avec votre **commercial Royal Canin**.



Pour la partie chiens, voir le catalogue interactif.

<https://cedia.fr/default.asp?ChoixMenu=CatalogueInteractif&expo=785>